

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 septembre 2023

Convocation du 06/09/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 16

L'An deux mille vingt-trois, le douze du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

**Excusés:**

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick,  
M. REIGNIER Maxime représenté par Mme GALLARD Corine,  
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie,

**Secrétaire de séance** : Mme JAMET Amélie

DCM2023-09-103 **Achat de matériel pour le déploiement de la communication numérique de la collectivité - demande de subvention départementale dans le cadre des aides aux investissements des communes :**

Acte 7.5.3 : Finances locales – subventions

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme départemental d'aides aux investissements des communes, le projet d'achat de matériel pour le déploiement de la communication numérique de la collectivité pourrait être éligible. Le montant estimatif H.T. du projet s'élève à 29 818,20€.

Le plan de financement de ce projet pourrait s'articuler de la façon suivante :

CHARGES / DEPENSES	HT €	PRODUITS / RECETTES	HT €	%
Totem tactile	11 180,00	Département	5 963,64	20
Panneau lumineux	18 638,20	Commune	23 854,56	80
Coût total	29 818,20	Montant total	29 818,20	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable pour l'acquisition de matériel pour le déploiement de la communication numérique de la collectivité dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de Maine et Loire, dans le cadre du programme d'aides aux investissements des communes, une subvention d'un montant de 5 963,64€ correspondant au taux de 20%.

Statue sur le plan prévisionnel de financement précité.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

